



COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES – Étude : Liens entre les antécédents des étudiants, le délai d'obtention du grade et les résultats des diplômés

Le 19 octobre 2017

Fredericton (N.-B.) — La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a rendu publique aujourd'hui une étude explorant les liens qui existent entre les antécédents des étudiants, le délai d'obtention d'un baccalauréat et les résultats des diplômés. L'étude, la première du genre dans la région, est fondée sur le couplage de données de sondages menés auprès des diplômés avec des données administratives universitaires.

Selon l'étude, 63 % de l'ensemble des diplômés avaient achevé leur baccalauréat en l'espace de quatre ans.

Ce pourcentage grimpe à 74 % dans le cas des étudiants n'ayant pas travaillé à temps plein durant leurs études, dont les parents représentaient l'une des deux principales sources de financement des études et dont au moins un parent possédait une formation universitaire. Ce groupe de diplômés était en outre beaucoup moins susceptible (32 %) d'effectuer un emprunt que la moyenne de l'ensemble des diplômés (60 %).

En comparaison, 39 % des diplômés ayant signalé avoir travaillé à temps plein durant leurs études et dont les parents ne possédaient pas de formation universitaire et n'étaient pas cités comme principale source de financement des études ont obtenu leur grade en l'espace de quatre ans. Ils étaient également beaucoup plus susceptibles d'effectuer un emprunt pour financer leurs études (89 %).

« Nous avons appris au cours de recherches antérieures, basées sur des données des universités, que le changement de champ d'études ou le transfert dans une autre université allonge le temps qu'il faut pour terminer un baccalauréat. Le couplage des données des universités avec les riches renseignements obtenus grâce à nos sondages auprès des diplômés nous a permis d'explorer les influences des antécédents des étudiants sur le délai d'obtention du grade ainsi que ces interactions avec les résultats des diplômés », a expliqué Catherine Stewart, directrice générale intérimaire de la Commission.

Les conclusions de l'étude ont par ailleurs révélé que le délai d'obtention du grade n'influence pas les résultats sur le plan de l'emploi, comme le taux d'emploi à temps plein et la rémunération. Les étudiants ayant mis cinq ans ou plus pour achever leur grade étaient toutefois moins susceptibles (49 %) de poursuivre leurs études que leurs pairs l'ayant obtenu en l'espace de quatre ans (69 %).

« L'un des faits intéressants découverts est que le niveau de scolarité des parents influe sur le délai d'obtention d'un grade, mais seulement en interaction avec d'autres facteurs », a fait remarquer M^{me} Stewart.

L'analyse a été réalisée au moyen d'un fichier de données couplant les réponses des diplômés à deux sondages auprès des diplômés universitaires des Maritimes (promotions de 2007 et de 2012, chacune sondée deux ans après l'obtention du grade) avec les dossiers d'études correspondants des diplômés provenant des données administratives sur les étudiants des universités des Maritimes. Les données des sondages ont été couplées avec les dossiers



MPHEC
Maritime Provinces
Higher Education
Commission

CESPM
Commission de
l'enseignement supérieur
des Provinces maritimes

administratifs sur les étudiants seulement dans le cas des répondants ayant accordé leur consentement au couplage. Au total, 95 % des répondants aux sondages ont consenti au couplage des données. Le fichier de données renfermait un échantillon total de 3 063 titulaires d'un premier grade (bacheliers inscrits à leur baccalauréat à temps plein et âgés de 19 ans ou moins au 31 décembre de leur première année d'inscription). L'analyse du comportement d'emprunt a été limitée aux données de la promotion de 2007 couplées aux données sur les étudiants.

Le résumé graphique figure sur le site Web de la Commission : <http://www.cespm.ca>

La CESPM a été créée en 1974. La Commission est un organisme indépendant qui relève des ministres responsables de l'éducation postsecondaire dans les Maritimes. Elle est composée de 20 membres représentant les universités, le grand public (y compris les étudiants) et les trois gouvernements des Provinces maritimes. La principale orientation de la Commission dans l'exercice de ses fonctions est de chercher en premier lieu à améliorer les services offerts aux étudiants et à maintenir les meilleurs services possible pour les aider à continuer à apprendre tout au long de leur vie.

-30-

Personne-ressource pour les médias :
Dawn Gordon
Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
506-453-2844
Courriel : cespm@cespm.ca